



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/27**Objet : Convention avec l'association « Voiles d'en Haut »****Chapitre 8.4 Aménagement du territoire**

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARDAuxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRENARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAU, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Régis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 - CNASP)

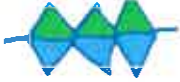
Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le syndicat a été sollicité par l'association « Rivages de Méditerranée » afin de mettre à disposition auprès de l'association deux places de ports requises pour leurs vieux gréements.

Le Président est conscient de l'intérêt que représentent ces bateaux en matière de patrimoine historique et culturel. Les adhérents de l'association participent à de nombreux rassemblements de voiles latines en France et en Europe pour maintenir ce patrimoine et promouvoir ces pratiques ancestrales. Ils assurent par ailleurs un événementiel tous les deux ans permettant de regrouper sur la retenue une trentaine de bateaux historiques conférant alors au lac une image particulièrement positive.

Le président souhaite apporter un soutien matériel à l'association et attribuer 2 places à la saison au port de Saint Vincent les forts pour les bateaux patrimoniaux appartenant à l'association. Le tarif actuel d'une place de mouillage sur un port public pour la saison est de 360€, le tarif de 110€ / mouillage leur sera proposé. L'association devra s'engager à communiquer sur l'image de Serre-Ponçon lors de ces déplacements et à proposer une manifestation sur le lac de Serre-Ponçon ouverte à tous sur l'ensemble du lac.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



VU :

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » signée par le S.M.A.D.E.S.E.P. le 9 décembre 2015 ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt patrimonial que portent ces bateaux ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe venant accompagner le rôle de l'association dans l'animation culturelle du lac ;
- **PROPOSE** au titre de cette convention de fixer à 110 € le prix à la saison des postes de mouillage affectés à ces « bateaux patrimoine », ne relevant pas d'une exploitation commerciale ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

